



faculty of social  
sciences, arts  
and humanities

SAL 39/2021

Research Journal  
Studies about Languages  
pp. 56-70

ISSN 1648-2824 (print)

ISSN 2029-7203 (online)

DOI 10.5755/j01.sal.1.39.28665

## LINGUISTICS / KALBOTYRA

### Trois langues d'Asie du Sud-Est et leur première grammaire (vietnamien, thaï, cambodgien)

Received 03/2021

Accepted 08/2021



<http://dx.doi.org/10.5755/j01.sal.1.39.28665>

**HOW TO CITE:** Bidaud, S. (2021). Trois langues d'Asie du Sud-Est et leur première grammaire (vietnamien, thaï, cambodgien). *Studies about Languages / Kalbų studijos*, 39, 56–70. <http://doi.org/10.5755/j01.sal.1.39.28665>

# Trois langues d'Asie du Sud-Est et leur première grammaire (vietnamien, thaï, cambodgien)

Pirmosios trijų Pietryčių Azijos šalių (Vietnamo, Tailando  
ir Kambodžos) kalbų gramatikos

SAMUEL BIDAUD, Université Palacký d'Olomouc, République tchèque

## Résumé

Cet article a pour but d'analyser et comparer les premières grammaires de trois langues d'Asie du Sud-Est : le vietnamien, le thaï et le cambodgien, qui furent publiées à des époques différentes, en 1651, 1828 et 1915 respectivement. Les auteurs de ces grammaires sont confrontés à l'analyse d'un certain nombre de phénomènes linguistiques radicalement « exotiques » par rapport aux langues européennes, tels que l'absence de flexion, le monosyllabisme, la présence de tons ou encore des systèmes de « pronoms » très complexes. Chacune des grammaires développe sa propre approche de ces points et propose une classification des mots singulière, dont il convient d'interroger le lien à la grammaire latine et au concept de « partie du discours ». Les trois textes qui nous occupent ont par ailleurs des buts qui ne sont pas identiques, puisque les deux premiers ont une visée didactique alors que le troisième est avant tout scientifique. Enfin, ces grammaires diffèrent dans leur rapport à la linguistique générale et à la comparaison typologique et historique.

**MOTS-CLÉS:** Histoire des idées linguistiques, langues d'Asie du Sud-Est, vietnamien, thaï, cambodgien, premières grammaires.

## Introduction

Les premières descriptions qui sont faites d'une langue peuvent revêtir des formes variées : dictionnaires, listes de vocabulaire ou encore traités grammaticaux prenant en compte l'ensemble des éléments de la langue pour en proposer une vision générale à différentes fins, essentiellement didactiques, normatives et scientifiques, les trois approches n'étant d'ailleurs pas toujours exclusives. Ces descriptions retiennent bien sûr en premier lieu l'attention des spécialistes des langues en question, mais elles constituent également une source d'intérêt majeure pour l'histoire des idées linguistiques. Nous avons choisi de nous pencher dans cette dernière perspective sur les premières grammaires de trois langues d'Asie du Sud-Est : le vietnamien, le thaï et le cambodgien. Ces trois langues, qui présentent de nombreuses affinités mais qui, du point de vue historique, appartiennent à des familles différentes

(le vietnamien et le cambodgien sont des langues austroasiatiques, alors que le thaï fait partie de la famille des langues taï kadaï), voient leurs premières grammaires apparaître à plusieurs siècles d'intervalle. Si le vietnamien est décrit par Alexandre de Rhodes dans les remarques qui suivent son *Dictionarium Annamiticum, Lusitanum et Latinum* [Dictionnaire annamite, portugais et latin], publié en 1651, ce n'est qu'en 1828 qu'est imprimée la première grammaire complète du thaï, due à James Low, alors que celle du cambodgien de Georges Maspero est publiée en 1915. Trois dates, donc, qui correspondent à des contextes historiques et épistémologiques très différents, impliquant également une approche particulière propre à chaque grammaire. Chacun des auteurs a en effet derrière lui, au moment où il écrit, une tradition linguistique plus ou moins avancée : alors qu'un siècle et demi seulement sépare les remarques d'Alexandre de Rhodes de la toute première grammaire d'une langue vulgaire, la *Gramática castellana* d'Antonio de Nebrija (1492), James Low rédige pour sa part sa grammaire du thaï à une époque particulièrement fertile pour la linguistique, où apparaissent à la fois la grammaire comparée et la typologie des langues avec les frères Schlegel, quand Georges Maspero bénéficie d'un abondant corpus en ce qui concerne la description des langues d'Asie du Sud-Est (et peut par ailleurs inscrire son travail dans le cadre institutif de l'École française d'Extrême-Orient).

Le plan que nous adopterons dans cette étude découle naturellement de son objet : il s'agira d'analyser chaque grammaire *en tant que première grammaire de la langue qu'elle décrit* et, ce faisant, de comparer les grammatisations respectives que reçoivent, à des moments différents dans l'histoire des idées linguistiques, trois langues « exotiques » appartenant à la même région, l'Asie du Sud-Est. Nous suivrons l'ordre de parution successif de nos textes pour mieux faire ressortir à la fois les éléments de continuité et d'évolution qui caractérisent ces premières descriptions. Nous verrons, pour chacune des grammaires, que : 1) on remarque des différences importantes en ce qui concerne leur but, le cadre linguistique général et le questionnement typologique dans lequel elles s'inscrivent ; 2) certaines permanences se retrouvent, indépendamment de leur date d'écriture, puisque les traits typologiques principaux des langues décrites n'échappent pas à leurs auteurs : monosyllabisme et caractère essentiellement invariable des mots, tons (pour le vietnamien et le thaï) ou encore jeu complexe des appellatifs pronominaux en fonction de paramètres sociolinguistiques ; 3) les approches de ces traits connaissent néanmoins des particularités selon chaque cas, comme le montre notamment le classement des mots proposé.

---

### **La *Linguae Annamiticæ seu Tunchinensis Brevis Declaratio* d'Alexandre de Rhodes (1651)**

Le nom d'Alexandre de Rhodes semble aujourd'hui indissociable du *Quốc ngữ*, ce système d'écriture romanisée destiné à noter le vietnamien et dont l'invention est couramment attribuée au missionnaire jésuite, bien qu'il faille rappeler le rôle qu'ont joué pour lui un certain nombre de prédécesseurs qu'il mentionne explicitement (Guillemin, 2014). On doit en tout cas à Alexandre de Rhodes la première grammaire du vietnamien (appelé à cette époque et jusque dans les années 1950 « annamite ») avec la *Linguae Annamiticæ seu Tunchinensis Brevis Declaratio* [Brève déclaration sur la langue annamite ou tonkinoise], qui paraît en 1651 et complète le dictionnaire trilingue annamite-portugais-latin du même auteur. Cet ouvrage peut être rattaché au contexte de la « linguistique missionnaire », laquelle a, d'abord, surtout concerné les langues amérindiennes du Nouveau monde (voir par exemple, pour les premières descriptions de ces dernières, Pottier, 1984), avant de s'étendre à d'autres langues « exotiques », selon le point de vue européen bien sûr, parmi lesquelles les langues d'Extrême-Orient. Afin d'avoir un ordre d'idée quant à la chronologie d'apparition des grammaires des langues extrême-orientales, on peut rappeler que le japonais bénéficie d'un certain nombre de dictionnaires et de grammaires rédigés par les Européens à partir du 15<sup>ème</sup> et du 16<sup>ème</sup> siècle (Debergh, 1982), alors que la première grammaire du chinois, l'*Arte de la lengua mandarina* de Francisco Varo, n'est publiée qu'en 1703 (Peyraube, 1999), ce qui situe l'annamite en bonne position, sinon en position privilégiée, parmi les langues décrites au sein des autres langues de la région, sa première grammaire voyant le jour en 1651.

Son auteur, Alexandre de Rhodes, avait probablement les qualités d'un bon pédagogue. Il maîtrisait lui-même au moins treize langues et ne manquait pas l'occasion d'en apprendre une nouvelle. Ainsi, contraint de s'arrêter plus de deux années à Goa et à Salsette lors de son voyage pour le Japon, il n'hésita pas à se lancer dans l'apprentissage du kanara, et, après son arrivée en Cochinchine, il fut envoyé auprès du jésuite Giuliano Baldinotti pour l'aider à apprendre le vietnamien. Ce n'était pas un grammairien enfermé dans sa bibliothèque, donc, mais

quelqu'un qui avait la pratique de langues très diverses. Celles qu'il connaissait étaient en effet extrêmement variées : européennes et orientales, et appartenant aux familles linguistiques indo-européenne, dravidiennne, sino-tibétaine, japonaise et austroasiatique (voir, pour l'ensemble de ces détails concernant Alexandre de Rhodes, Guillemain, 2014). En somme, il était bien placé pour fournir une analyse de la langue annamite et pour éclaircir les problèmes qu'elle était susceptible de poser en termes d'assimilation pour les Européens.

Le livre d'Alexandre de Rhodes se fixe une fin avant tout pratique. Il a pour but de servir aux jésuites établis en Asie du Sud-Est afin que ces derniers acquièrent la langue annamite, nécessaire à leur mission d'évangélisation. C'était là, comme le rappelle Minako Debergh au sujet du japonais, l'un des points-clés de l'évangélisation menée par les jésuites, dans le sillage de saint François Xavier : « Ils avaient, en effet, compris qu'aucune efficacité ne serait à espérer sans ces préliminaires. Ils inscrivent donc cette initiation dans la formation des prédicateurs et des confesseurs. Il faut savoir parler la langue et l'écouter » (Debergh, 1982, p. 27). Alexandre de Rhodes souhaite également que les Annamites puissent apprendre (du moins grâce au dictionnaire trilingue qui précède la *Breuis Declaratio*) la langue latine, comme il le déclare dans l'Avertissement au lecteur de son dictionnaire. Quant au choix qui consiste à décrire l'annamite (que de Rhodes nomme également « tonkinois »), il est en partie motivé par l'extension géographique de ce dernier. Sans en faire une *lingua franca* pour l'ensemble des régions d'Asie du Sud-Est, Alexandre de Rhodes note son emploi étendu et l'intérêt qu'il y a à le maîtriser, dans la mesure où sa diffusion dépasse largement les frontières du Tonkin et de la Cochinchine. La romanisation de l'écriture annamite s'inscrit bien évidemment elle aussi dans ce souci pratique. Les missionnaires ont besoin d'apprendre la langue le plus vite possible ; aussi est-il inutile, comme le note de Rhodes, de perdre son temps à vouloir acquérir les caractères chinois dont se servent les lettrés annamites et qui se montent à 80 000. C'est l'efficacité et l'aspect pragmatique qui prédominent.

Autant le *Dictionnaire* est volumineux, autant la *Breuis Declaratio* qui le suit est synthétique. En ce sens Alexandre de Rhodes va à l'essentiel, comme il ressort tout particulièrement de la partie consacrée à la syntaxe. Il ne donne pas de longs paradigmes de formes (certes, le vietnamien s'y prêterait mal du point de vue morphologique) et ne se perd pas en de longs développements. Lorsqu'il estime avoir dit l'essentiel, il répète à plusieurs reprises que l'usage fera le reste (« vsus docebit »).

On relèvera qu'Alexandre de Rhodes identifie dès le départ les éléments majeurs qui distinguent la langue annamite du latin et plus généralement des langues romanes : en ce qui concerne la morphologie, l'absence de marque de flexion ; sur le plan phonétique, la présence des tons ; au niveau de la langue dans son ensemble, le rôle joué par les facteurs sociaux extra-linguistiques dans le choix des formes correctes.

Dans la présentation générale qu'il donne de l'annamite, l'auteur annonce d'emblée le caractère radicalement différent de cette langue : l'annamite, langue isolante, n'a ni conjugaison, ni temps, ni mode. Si l'approche morphologique d'une langue aussi peu flexionnelle est envisagée à travers les parties du discours latines, Alexandre de Rhodes est donc bien conscient qu'il ne s'agit là que d'un *moyen* pour aborder le mot annamite, car, comme il le rappelle (1651, p. 10) :

Tandem vt aliquam notitiam demus de partibus orationis de illis singillatim agemus, quantum hoc idioma [c'est-à-dire l'annamite] permittit, ex quadam proportione cum lingua latina: facillè tamen quis aduertet non posse assignari tantam uarietatem, non solum vt est in lingua Latina, sed neque vt in vulgaribus Europæis<sup>1</sup>.

On ne saurait donc l'accuser de tirer de la grammaire latine celle de l'annamite, contrairement à un reproche fait communément aux grammairiens de l'époque ; Alexandre de Rhodes comprend pertinemment que les deux langues sont fondamentalement différentes du point de vue de leur structure. Il cherche néanmoins, dans un but pédagogique, à rapprocher les formes annamites des formes latines, mais à la seule fin de faciliter la com-

<sup>1</sup> « Enfin, pour donner quelques informations sur les parties du discours, nous mentionnons ces dernières de façon singulière et, autant que cette langue [c'est-à-dire l'annamite] le permet, par analogie avec la langue latine ; on remarque toutefois aisément qu'il est impossible de lui assigner une variété comparable à celle que l'on rencontre en latin, ou même à celle des langues vulgaires de l'Europe. » Ici comme ailleurs dans l'article, c'est nous qui traduisons.

préhension, de sorte qu'il ne « calque » pas la grammaire annamite sur celle du latin, mais se sert de la seconde, qui est connue, pour décrire la première, qui est inconnue. Il n'est donc pas étonnant que l'on retrouve, plus ou moins, les parties du discours et les catégories grammaticales de la grammaire latine, qui sont utilisées à un titre orientatif. Une telle description durera d'ailleurs jusqu'à la rupture que constitue l'*Étude sur la langue annamite* de Maurice Grammont et Lê Quang Trìn (1911-1912), lesquels refusent au contraire tout principe de classification des mots en vietnamien (Xuyến Lê Thị *et al.*, 2004a et 2004b).

On peut toutefois repérer, chez Alexandre de Rhodes, un principe embryonnaire de classement qui tient spécifiquement compte de la nature du vocable en annamite, au sujet de la question du nom. Il propose en effet de distinguer les mots qui, par leur nature même, sont pourvus d'une signification proprement nominale, comme *blòi* « le ciel » ou *nguòi* « l'homme » (il s'agit des « essences »), des mots qui peuvent être ou noms ou verbes en fonction de leur contexte d'apparition, comme *cheò*, qui est capable de signifier aussi bien « la rame » que « je rame » : « la rame » dans *thuiên nãy cò hai cheò* « cette barque a deux rames » ; « je rame » dans *tòi cheò thuiên nãy* « je rame [je fais avancer à la rame] cette barque ». On pourrait voir là, plus largement, une opposition entre des « noms de langue » et des « noms de discours », pour reprendre une terminologie guillaumienne. On aurait ainsi, à côté d'une classification des mots annamites en fonction de leur traduction et de leur classement subséquent dans les parties du discours latines correspondantes, une seconde classification, qui utiliserait un critère en quelque sorte sémantique et, avant que Saussure ne distingue la langue de la parole, une opposition entre des mots dont la signification se situe exclusivement au niveau de la première et des mots qui prennent leur signification au niveau de la seconde, la caractéristique de l'annamite étant la malléabilité sémantique et fonctionnelle de la plupart de ses vocables, contrairement à ce qui a lieu en latin.

Par ailleurs, Alexandre de Rhodes est également capable d'identifier une catégorie marquée en annamite et qui ne l'est pas en latin : celle des « classificateurs », qui accompagnent certains mots pour en préciser la classe sémantique. Ainsi le mot *con* : « *con*, dicitur de omnibus animalibus, vt, *con gà*, gallina: *con bò*, bos: &c.<sup>2</sup> » (Ibid., p. 28).

La question des marqueurs temporels et modaux est traitée dans le chapitre consacré au verbe. L'un des critères qu'adopte Alexandre de Rhodes pour définir ce dernier est la présence d'un appellatif pronominal préposé, seul indice, dans une langue isolante, d'un comportement verbal du vocable : ainsi *iêo* sera bien un verbe quand il est précédé de *tôi*, *mày*, *nó*, etc. : *tôi iêo* « j'aime », *mày iêo* « tu aimes », *nó iêo* « il aime », etc. C'est le classement verbal des temps et modes du latin et du grec qui sert de cadre à Alexandre de Rhodes : ce dernier reprend des catégories qui sont bien sûr absentes de l'annamite, mais aussi du français, notamment modales, comme l'optatif (présent en grec) et le supin (présent en latin). Un tel classement se rencontrait aussi dans les grammaires des langues vulgaires de son époque : Louis Meigret, par exemple, parle d'un optatif pour le français dans son *Traité de la Grammaire française* de 1550 ; ce qui ne signifie pas que les premiers grammairiens des langues vulgaires aient été incapables de voir les spécificités de leur langue par rapport à la langue latine (ainsi Nebrija évoque au sujet du latin trois voix, active, impersonnelle et passive, qu'il contraste avec l'unique voix active de l'espagnol). Le classement en temps et modes que propose Alexandre de Rhodes n'est qu'un moyen commode de présentation qui permet de donner des « traductions » des équivalents latins à l'aide de particules dans une langue où le temps et le mode n'ont pas de marque morphologique et où, comme le note Alexandre de Rhodes, « Tempus dignoscitur ex quibusdam particulis adiectis<sup>3</sup> » (Ibid., p. 23). Il reconnaît qu'il n'y a pas de passif en annamite, par exemple, ou de participe, mais il s'agit pour lui de donner la liste des particules annamites qui permettent de former des équivalents sémantiques des temps et modes du latin : par exemple, le pronom *ai* peut servir à construire un équivalent du participe présent lorsqu'il est suivi d'un mot pris en emploi verbal, comme dans *ai iêo*, « qui aime, c'est-à-dire aimant » (Ibid., p. 26).

Il est intéressant de noter que, quoique parfaitement conscient de l'altérité de l'annamite par rapport aux langues européennes, Alexandre de Rhodes ne semble pas moins partager, sous une certaine forme, l'idée de grammaire générale qui apparaît au dix-septième siècle (la *Grammaire de Port-Royal* est publiée en 1660, moins

<sup>2</sup> « *con* est utilisé pour parler de tous les animaux, comme dans *con gà*, la poule, *con bò*, le bœuf, etc. »

<sup>3</sup> « On distingue le temps par l'ajout de certaines particules. »

d'une dizaine d'années après l'ouvrage d'Alexandre de Rhodes), puisque, quand bien même deux langues comme le latin et l'annamite seraient très éloignées, il n'en demeure pas moins qu'elles peuvent être rapprochées l'une de l'autre par analogie, et que tout ce que l'on peut dire dans l'une peut aussi être dit dans l'autre, moyennant simplement des procédés différents, tels que la place des particules ou l'ordre des mots. Par exemple, au sujet du nombre, Alexandre de Rhodes relève : « plurale & singulare ex adiunctis antecedentibus & consequentibus colligitur<sup>4</sup> » (Ibid., p. 11). Il convient également de souligner l'absence de jugement de valeur ou de hiérarchie entre les deux langues dans la *Breuis Declaratio* : toutes deux peuvent exprimer la même chose. Ainsi ce n'est pas parce que des catégories comme celles du nombre ou du cas n'existent pas en annamite qu'elles ne sont pas pensées au niveau conceptuel et sémantique, ce qui confirme bien l'idée de grammaire universelle qui est sous-jacente là encore. On peut aussi voir dans cette absence de jugement de valeur entre les deux langues la raison de l'absence d'une typologie dans laquelle l'annamite se trouverait inscrit : on connaît notamment l'idéologie de la langue française comme langue logique et suivant l'ordre naturel de la pensée qui se met en place au dix-septième et se poursuit au dix-huitième siècle, culminant avec le fameux discours de Rivarol sur l'universalité (et donc l'excellence) du français ; issue en partie de la grammaire générale et de la distinction des langues « transpositives » et « analogues », une telle idéologie est pourtant complètement absente chez Alexandre de Rhodes. La connaissance qu'avait ce dernier de nombreuses langues éloignées de la sienne a probablement contribué à développer chez lui une telle vision du langage.

Deux points retiendront notre attention en ce qui concerne l'analyse phonétique de la *Breuis Declaratio* : l'identification et la description des six tons de l'annamite d'une part, et la description de la structure syllabique de cette langue d'autre part.

On connaît l'importance des tons en vietnamien, où un mot change fréquemment de sens selon le ton sur lequel est prononcée sa syllabe. Il pourrait paraître imprudent de vouloir lire les pages qu'Alexandre de Rhodes consacre à la phonétique de la langue annamite à la lumière de la linguistique moderne, et pourtant, il convient de remarquer que le missionnaire pressent bien l'idée de valeur « phonologique » du ton ; il note ainsi au sujet de la syllabe *ba* que « patet eadem syllabam, *ba*, pro diuersitate accentuum res diuersissimas atque omnino disparatas significare<sup>5</sup> » (Ibid., p. 9). Ou, pour le formuler avec les termes de la linguistique moderne, un changement de ton entraîne un changement de sens sur l'axe paradigmatique.

Alexandre de Rhodes donne aussi une description de la structure syllabique de la langue annamite et des possibilités combinatoires des sons, ce qui est loin d'être le cas en général pour les grammaires des langues d'Europe. Ceci s'explique par le caractère en grande partie monosyllabique de la langue annamite, où le mot se résume essentiellement à la syllabe et où décrire cette dernière a plus de sens que de le faire, par exemple, pour le latin ou le portugais, pour reprendre les deux autres langues du *Dictionnaire* trilingue. Comme le soulignent Xuyễn Lê Thị et al., « la syllabe-morphème coïncide fréquemment avec le mot », ce qui eut pour conséquence que « pendant une très longue période, le vietnamien a été caractérisé comme une langue monosyllabique ». Cette définition, comme le rappellent les auteurs, n'est plus valable aujourd'hui où les mots dissyllabiques et plurisyllabiques sont devenus nombreux en raison des besoins sociaux, scientifiques, etc., de la langue moderne (2004a, p. 142).

Enfin, l'aspect sociolinguistique retient fortement l'attention d'Alexandre de Rhodes, notamment du point de vue du fonctionnement des pronoms en annamite, ou plutôt des « appellatifs pronominaux », auxquels une partie importante de la *Breuis Declaratio* est consacrée (p. 14-20, c'est-à-dire cinq pages et demie sur les quelque trente pages que compte l'ouvrage). Il s'agit là d'un point particulièrement complexe de l'annamite, où les équivalents des pronoms personnels des langues d'Europe « changent » en fonction de facteurs extra-linguistiques : « Primitiuorum pronominum est magna copia pro diuersis gradibus & differentijs hominum<sup>6</sup> » (De Rhodes, 1651, p. 14).

<sup>4</sup> « Le pluriel et le singulier sont obtenus par l'ajout de mots antécédents ou conséquents. »

<sup>5</sup> « Il est manifeste que, selon les façons dont elle est accentuée, la même syllabe *ba* signifie des choses très diverses voire même complètement différentes. »

<sup>6</sup> « Il existe une grande quantité de pronoms simples en fonction de la variation des rangs et des différents hommes. »

Alexandre de Rhodes aborde cette problématique à partir de multiples critères. Il note bien, tout d'abord, la nature éminemment discursive de la variation des formes des appellatifs pronominaux, qui concerne à la fois la façon de s'auto-désigner et la façon de désigner autrui. Ce premier degré de variation est à son tour fonction d'un certain nombre de facteurs. Deux au moins sont essentiels dans la typologie d'Alexandre de Rhodes : celui de hiérarchie et celui de degré de parenté. Prenons l'exemple de la façon de se désigner pour illustrer le premier et, donc, des équivalents du « je » : « In prima namque persona qui sunt valdè superiores respectu inferiorum vtuntur voce, *tao*, ego: vt pater cum filijs, dominus cum famulis, vir etiam cum vxore vtitur hac voce [...]»<sup>7</sup> (Ibid.). Et voici ce qu'ajoute encore Alexandre de Rhodes peu après :

Loco pronominum primitiuorum in prima persona sunt etiam in vsu multa nomina appellatiua; sepè namque superiores cum inferioribus vtuntur proprio nomine quo vocari solent cum familiariter loquuntur ut, Ioannes *đi cồ việc*, ego eo ad negotium: vel etiam nomine officij vt, *thày* magister; *hạoc tlò*, discipulus: *thày bắu hạoc tlò*, ego moneo te; siue ego magister moneo te discipulum<sup>8</sup>. (Ibid., p. 16)

En somme, la personne ne se définit que par ses relations sociales, au sens large, par rapport à autrui ; au lieu d'être purement linguistique, elle est avant tout une construction sociale, et, en tant que telle, dépourvue d'unité puisque changeant sans cesse, y compris pour la même personne. On comprend donc la longueur (proportionnellement) attribuée à la partie sur les « appellatifs pronominaux ».

Il est intéressant de noter les enjeux de la traduction des pronoms dans le domaine religieux, qui n'échappent pas, bien sûr, au missionnaire qu'est Alexandre de Rhodes :

& quamuis Rex Tunchini loquens cum propria Matre vtatur voce, *tôi*, quæ significat seruum, tamen Christus Dominus si introducatur loquens cum Virgine matre, congruentius vtetur nomine, *con*, Filius, in prima persona vt, *con nôi củ mẹ*, Filius alloquitur Matrem, idest, ego Filius alloquor te matrem. Cùm enim sit Deus non videtur conueniens, vt seruum se fateatur, dum loquitur cum creatura, quamuis illa sit Mater [...]»<sup>9</sup> (Ibid.)

Que retenir, finalement, de la grammaire d'Alexandre de Rhodes ? D'emblée, celle-ci saisit parfaitement les spécificités de la langue annamite à tous les niveaux : elle souligne l'absence des parties du discours et de tout élément de variabilité en ce qui concerne la morphologie ; elle insiste sur la présence des tons et le rôle joué par la syllabe, dans une langue encore en grande partie monosyllabique, au niveau phonétique ; et elle relève la dimension très fortement sociale de l'annamite, qui influence le système de la personne, du point de vue linguistique, bien plus que dans les langues occidentales.

### **La Grammar of the T,hai, or Siamese Language de James Low (1828)**

*A Grammar of the T,hai [sic], or Siamese Language* [Grammaire du thaï, ou de la langue siamoise], publiée à Calcutta en 1828, est considérée comme la première grammaire du thaï. Aux dires mêmes de son auteur, le capitaine James Low, l'ouvrage a sommeillé dans la bibliothèque de la Société Asiatique de Calcutta pendant six ans avant que le gouverneur des établissements britanniques du détroit de Malacca ne l'exhume et n'en propose la publication, dans le but d'encourager

l'étude de la langue thaï (Low, 1828, p. 20).

<sup>7</sup> « À la première personne, en effet, ceux qui sont de rang supérieur utilisent par respect pour les personnes de rang inférieur le mot *tao*, je : ainsi un père avec ses fils, un maître avec ses servantes, et même le mari avec sa femme. »

<sup>8</sup> « On utilise donc de nombreux noms appellatifs à la place des pronoms simples à la première personne ; il arrive ainsi fréquemment que les personnes de rang supérieur utilisent avec les personnes de rang inférieur le nom par lequel elles ont l'habitude d'être appelées et qu'elles disent familièrement *Ioannes đi cồ việc*, je vais au travail, ou le nom de leur métier, comme *thày*, maître, *hạoc tlò*, élève : *thày bắu hạoc tlò*, je t'avertis, c'est-à-dire moi, maître, je t'avertis toi, disciple. »

<sup>9</sup> « Et quand bien même le Roi du Tonkin utilise le mot *tôi* pour parler avec sa propre Mère, ce qui signifie esclave, toutefois si le Christ est présenté parlant avec sa mère la Vierge, on utilisera de façon plus convenable le mot *con*, Fils, à la première personne, comme dans *con nôi củ mẹ*, le Fils parle à la Mère, c'est-à-dire moi, Fils, je parle à toi, Mère. Car en effet il n'est pas convenable que Dieu soit déclaré esclave lorsqu'il parle avec une créature, quand bien même il s'agisse de sa Mère [...]. »

L'apparition de la *Grammaire du thaï* est tout d'abord liée à des circonstances historiques. Au début du dix-neuvième siècle, les Anglais sont installés en Inde ; c'est en partie par eux que naît l'intérêt pour le sanscrit, qui donne lieu à l'idée de sa commune origine avec le grec et le latin, d'abord formulée par le père Cœurdoux mais généralement attribuée à William Jones<sup>10</sup> exclusivement (Godfrey, 1967). Outre en Inde, les Anglais sont également présents jusqu'à la frontière avec le Siam, où ils possèdent plusieurs établissements qui accueillent un nombre croissant de Siamois. C'est en raison de la proximité de l'Empire siamois et des établissements britanniques que James Low écrit sa grammaire. La dédicace du livre aux directeurs des affaires de la Compagnie Unie des Marchands d'Angleterre (dont les activités se déroulent aux Indes orientales) semble également indiquer un intérêt pratique et commercial. Mais on aurait tort de vouloir réduire la *Grammaire* de James Low à ce dernier. Dans une perspective d'ouverture qui ne fait pas de la langue thaï un simple outil de communication, il souligne la nécessité de connaître cette dernière pour entrer dans un contact en profondeur avec ses locuteurs : « But it is also manifest, that without the knowledge alluded to [c'est-à-dire la connaissance de la langue thaï], our intercourse with the Siamese must be limited and unsatisfactory, while we cannot expect to gain an accurate acquaintance with their real history and character as a people, or with their ideas, their literature, and polity<sup>11</sup> » (Low, 1828, p. 2 [Dédicace]). Plus qu'une simple grammaire, donc, l'ouvrage se veut aussi un moyen pour mieux pénétrer la langue d'une civilisation à laquelle James Low s'est par ailleurs intéressé de bien des points de vue, comme en témoigne une note de Nancy Charley publiée sur le site de la Royal Asiatic Society (<<https://royalasiaticsociety.org/james-low-in-thailand-and-burma/>>).

Contrairement à Alexandre de Rhodes, James Low, dans sa *Grammaire du thaï*, suit dès le départ une approche d'ordre typologique. C'est là une innovation majeure, rendue possible par la connaissance plus avancée des parlers d'Extrême-Orient à cette époque et par la documentation à laquelle il est désormais possible d'avoir accès, que ce soit par les revues ou les sociétés savantes, ce qui permet de tirer un certain nombre de comparaisons entre les langues. Alexandre de Rhodes était un précurseur en ce qui concerne le vietnamien, mais il l'était aussi pour la grammaire des langues extrême-orientales dans leur ensemble, si l'on excepte le japonais ; James Low est, lui, le premier à rédiger une grammaire complète du thaï, mais à un moment où il lui est possible de faire des regroupements avec d'autres langues de la région pour voir la place qu'y occupe précisément le thaï – d'où son approche typologique. Reprenant les travaux du Dr. Leyden, il propose de classer les langues parlées entre le Bengale et la Chine en deux groupes : le groupe des langues polysyllabiques et celui des langues monosyllabiques. Le thaï appartient à la seconde catégorie, aux côtés du birman ou du môn par exemple. La typologie de James Low se fonde donc avant tout sur le concept de mot considéré dans son rapport à la syllabe. S'il est conscient qu'une telle typologie englobe dans la classe des langues monosyllabiques des idiomes qui peuvent être assez différents, il voit toutefois un autre élément qui les rapproche : tous présentent un certain nombre d'affinités avec le chinois mandarin en ce qui concerne la disposition des vocables d'une part, et l'adoption d'un système tonal de l'autre. On pourrait presque parler d'« aire linguistique » – l'idée n'étant anachronique que de peu puisque c'est en 1829 que Jernej Kopitar mentionne les ressemblances des langues balkaniques dues à un développement parallèle, ce qui donnera lieu au concept de *Sprachbund*.

En revanche, James Low ne s'inscrit pas dans une typologie morphologique comme celle que développent les frères Schlegel (en 1808 puis 1818) à travers la distinction des langues flexionnelles, agglutinantes et isolantes, le thaï se classant dans cette dernière catégorie (pour une brève histoire de la typologie linguistique au dix-neuvième siècle, voir Hagège, 2001, p. 4-6). James Low oppose toutefois le thaï aux « inflected languages » (Low, 1828, p. 46) dans le chapitre qu'il consacre au verbe, ce qui laisse supposer chez lui une opposition de type binaire entre langues flexionnelles et langues non flexionnelles.

On trouve en outre, du point de vue de la linguistique générale, une approche de la langue thaï en termes d'économie linguistique. La nature monosyllabique du thaï entraîne James Low à chercher le nombre de mots

<sup>10</sup> James Low mentionne d'ailleurs ce dernier.

<sup>11</sup> « Mais il est aussi évident que sans la connaissance que j'ai mentionnée [c'est-à-dire la connaissance de la langue thaï], nos rapports avec les Siamois ne peuvent qu'être limités et insatisfaisants, dès lors que nous ne pouvons acquérir aucune connaissance précise de leur véritable histoire et de leur vrai caractère en tant que peuple, ou de leurs idées, de leur littérature et de leur État. »

possibles dans cette langue<sup>12</sup>. Il utilise dans cette perspective la notion implicite de fréquence. Certes, théoriquement, comme il l'affirme, le thaï pourrait avoir, si l'on utilisait toutes ses potentialités combinatoires, 9221 monosyllabes, lesquels pourraient à leur tour, grâce au système des tons, aboutir à 36 884 mots différents. Un nombre bien trop élevé, que James Low ramène, en se fondant sur la notion d'usage courant et de langue parlée, à 4557 monosyllabes et, avec le jeu des tons, à 18 228, bien que, comme il le rappelle, tous les monosyllabes n'utilisent pas la variation tonale dans l'ensemble de son extension. Si la complexité du système des tons est relevée du point de vue de l'apprentissage de la langue, elle est également perçue comme non économique par l'auteur pour les locuteurs natifs eux-mêmes : « It is rather singular, however, that the Siamese were under no necessity of so soon calling in the aid of so many adventitious tones, since they had by no means exhausted the stock of monosyllables within the scope of their language<sup>13</sup> » (Ibid., p. 13).

Autre point important, il faut relever que James Low fait fréquemment appel aux locuteurs natifs du thaï, ainsi qu'il le précise à de nombreuses reprises. Cela concerne plusieurs cas : pour la comparaison des langues entre elles (par exemple, il a observé que les locuteurs du birman et du thaï sont incapables d'articuler correctement les mots *môn*) ; pour le système des tons (« What I have exhibited has been obtained by questioning learned natives of the country<sup>14</sup> », Ibid., p. 36) ; ou encore lorsqu'il s'agit de déterminer la valeur stylistique de certains éléments en thaï, comme l'équivalent d'un pronom relatif dans certaines phrases (Ibid., p. 43). Cette vérification témoigne d'un souci de précision et de rigueur comme d'une linguistique de terrain.

Le rapport à la grammaire latine en tant que cadre descriptif du thaï est similaire à ce que l'on pouvait rencontrer chez Alexandre de Rhodes. Si James Low emploie comme base de sa description du thaï les catégories du latin, c'est moins, là aussi, dans une perspective morphologique qui prétend retrouver dans la langue à décrire, le thaï, les parties du discours ou les flexions du latin et des langues européennes, qu'à des fins didactiques qui permettent, en conservant la terminologie traditionnelle, de mieux faire ressortir la spécificité de la langue thaï et les équivalents qu'elle propose des marques morphologiques de langues plus familières au lecteur. Ainsi James Low utilise-t-il le concept de cas, mais il est tout à fait conscient que, formellement, ce dernier est inexistant en thaï, puisqu'il souligne lui-même que « Siamese nouns are not inflected<sup>15</sup> » (Ibid., p. 28). Preuve que la notion de cas doit être comprise comme uniquement fonctionnelle et non morphologique, il note en outre : « The variations in the cases are marked by certain particles or directives placed before the noun<sup>16</sup> » (Ibid.). Il en va de même pour l'étude du verbe : si James Low parle du mode indicatif, du plus-que-parfait, du futur, de l'impératif, etc., il le justifie de la façon suivante : « For the sake of perspicuity [...], the common grammatical terms for the tenses will be preserved<sup>17</sup> » (Ibid., p. 47).

Le principe de classification des mots du thaï obéit à plusieurs critères chez James Low :

- 1 Le premier se fonde sur le principe d'équivalence, qui consiste à prendre comme point de départ les parties du discours et les catégories du latin pour montrer comment les mots thaïs sont susceptibles d'y correspondre et d'y être intégrés : les vocables du thaï rentrent ainsi dans les cases prédéfinies de la grammaire latine seulement dans la mesure où ils peuvent leur correspondre par traduction. Autrement dit, un nom n'est nom en thaï que parce que, lorsqu'on le traduit, il correspond à un nom en latin, ou plutôt en anglais car James Low utilise sa propre langue comme point de comparaison. Et de même avec les autres parties du discours.
- 2 Un deuxième critère consiste à distinguer des mots dont la nature est donnée en langue et des mots dont la nature est donnée en discours, pour prendre à nouveau une dichotomie qui ne sera théorisée qu'au vingtième siècle. Si Alexandre de Rhodes distinguait sur une base sémantique des « noms de langue » et des

<sup>12</sup> Comme le rappelle James Low, il n'existe aucun dictionnaire de la langue thaï à l'époque où il publie sa Grammaire.

<sup>13</sup> « Il est assez singulier, toutefois, de constater que les Siamois n'étaient pas dans la nécessité de faire appel si tôt à de si nombreux tons adventices, puisqu'ils étaient loin d'avoir épuisé le stock de monosyllabes à la disposition de leur langue. »

<sup>14</sup> « Ce que j'ai exposé a été obtenu en questionnant des lettrés natifs du pays. »

<sup>15</sup> « Les noms siamois n'ont pas de flexion. »

<sup>16</sup> « Les variations des cas sont marquées par certaines particules ou directifs placés avant le nom. »

<sup>17</sup> « Par souci de clarté, nous garderons les termes grammaticaux courants en ce qui concerne les temps. »

« noms de discours », comme nous l'avons vu, il semble que James Low fasse de même avec le verbe. Il définit, d'une part, des mots qui sont généralement traités comme des verbes du fait de leur sens, puisqu'ils renvoient à des actions ou des passions, tels que *pai* « aller », *maa* « venir », *weeng* « courir », etc. (Ibid., p. 55). C'est ce que nous pourrions appeler des « verbes de langue ». D'autre part, il identifie des « verbes de discours » (la majorité) qui sont définis d'un point de vue uniquement formel : « Many nouns assume a verbal form by their position in a sentence » (Ibid., p. 46).

- 3 Le dernier critère de classement des mots en thaï est leur ordre dans la phrase : James Low relève ainsi que le verbe précède généralement l'adjectif (Ibid., p. 35) ; que de nombreux noms prennent une forme verbale à partir de leur position dans la phrase (Ibid., p. 46) ; que c'est la position d'un mot qui exprime qu'il est à l'infinitif (Ibid., p. 52) ; etc.

Comme Alexandre de Rhodes dans le cas du vietnamien, James Low mentionne bien la présence de classificateurs (qu'il appelle « generic particles ») dans la langue thaï, auxquels il attribue une fonction essentiellement esthétique : « They may be considered as adding to the beauty as well as to the energy of the language, and are individually calculated to convey to the mind a more lively perception of the attributes or property of the object, than if the bare article or a numeral was used<sup>18</sup> » (Ibid., p. 21). Par ailleurs, il développe une réflexion intéressante sur le concept de genre, qui n'est pas marqué grammaticalement en thaï mais qui s'actualise dans certains cas, par exemple dans le cadre de la comparaison : « When two inanimate substances of like properties are placed, or compared, together, the largest is adjudged to be masculine, the lesser feminine: when seen apart, they cease to have any gender<sup>19</sup> » (Ibid., p. 22).

Du point de vue de l'intonation, James Low a recours à la comparaison avec la musique, et notamment avec la clé musicale, pour mieux faire apparaître la nature des tons en thaï – une comparaison musicale qui reste fréquente dans la description des langues à tons et qui est discutée en 1869 par Abel Des Michels pour le vietnamien, dans une petite brochure intitulée *Les six intonations chez les Annamites*. C'est dans les tons que réside d'après James Low la principale difficulté de l'apprentissage du thaï, mais cette difficulté s'estompe selon le type de discours considéré (Ibid., p. 19) : « In common conversation, it will require a very nice ear to discriminate the intonated words. The tones will be a little more perceptible, while epistolary and other prose writings are read; and they will become clear, distinct, & sonorous, when a recitation is made from a metrical or heroic composition<sup>20</sup> ».

La seconde difficulté de la langue thaï (qui en constitue aussi la caractéristique) concerne les pronoms, dont, comme en vietnamien, la forme est déterminée par le statut social. James Low place leur acquisition comme un préalable à toute traduction d'une langue étrangère en thaï et rappelle combien leur maîtrise est importante : leurs distinctions « are so cautiously observed by, and so strictly exacted from all ranks, that an error committed in the mode of using them, would be as indecorous and absurd as if one were to commit a solecism, or to use the third personal pronoun masculine, instead of the third personal feminine<sup>21</sup> » (Ibid., p. 36). Il donne en annexe, sous forme de tableau comparatif, les tournures qui ne sont utilisées que par l'empereur du Siam ou pour ceux qui lui parlent ou parlent de lui d'une part, et la tournure équivalente de la langue commune d'autre part, ce qui reflète bien l'importance qu'il accorde au facteur social dans sa description.

<sup>18</sup> « Elles peuvent être considérées comme ajoutant de la beauté aussi bien que de l'énergie à la langue, et elles sont évaluées individuellement afin de transmettre à l'esprit une perception plus vivante des attributs ou de la propriété de l'objet que si un simple article ou un numéral était utilisé. »

<sup>19</sup> « Lorsque deux substances inanimées aux propriétés similaires se trouvent ensemble ou sont comparées, la plus grande est estimée masculine, la plus petite féminine, mais prises à part, elles cessent d'avoir un genre. »

<sup>20</sup> « Dans la conversation courante, il faut avoir une ouïe très fine pour distinguer les mots qui ont des tons. Les tons sont un peu plus perceptibles à la lecture de proses épistolaires ou d'autres genres, et ils deviennent clairs, distincts et sonores dans les récitations qui sont faites à partir d'une composition métrique ou héroïque. »

<sup>21</sup> « sont si prudemment observées, et si strictement exigées de tous les rangs, qu'une erreur commise dans la façon de les utiliser serait aussi inconvenante et absurde que si quelqu'un commettait un solécisme ou utilisait le pronom personnel de troisième personne masculin, au lieu d'utiliser celui du féminin. »

On peut pour conclure souligner que la *Grammaire du thaï* présente plusieurs particularités qui retiennent l'attention. Celles-ci résident notamment dans l'analyse proposée de la langue thaï au prisme de la linguistique générale, que ce soit grâce à la typologie ou à la notion d'économie linguistique à travers laquelle le thaï est envisagé.

---

**La Grammaire de la langue khmère (cambodgien) de Georges Maspéro (1915)**

Autre époque, autre situation. Depuis 1862, les Français commencent à s'installer durablement dans ce qui deviendra la future Indochine ; après avoir conquis la Cochinchine, ils établissent en 1863 un protectorat sur une grande partie du royaume du Cambodge, puis sur le Tonkin, l'Annam et le Laos. C'est dans ce contexte colonial qu'est créée en 1898 la « Mission archéologique d'Indo-Chine », qui devient deux ans plus tard l'École française d'Extrême-Orient. Elle se fixe pour but le développement des études concernant les civilisations d'Asie du Sud-Est et plus largement de l'ensemble de l'Asie<sup>22</sup>. Dès le départ, l'École voit naître dans sa lancée une revue prestigieuse, le *Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient*, qui fédère autour de lui des archéologues, des spécialistes de littérature et des linguistes et accueille des descriptions de nombreux parlers d'Indochine encore plus ou moins inconnus.

Certes, tel n'est pas le cas, au début du vingtième siècle, du cambodgien ou khmer. Celui-ci est néanmoins dépourvu d'une grammaire complète, contrairement aux deux grandes langues de la péninsule indochinoise que sont l'annamite et le thaï. Alors que, dans les pages du *Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient*, les comptes rendus concernant les nouvelles parutions de manuels et méthodes pour apprendre l'annamite se multiplient, le khmer reste peu décrit<sup>23</sup>. Bien sûr, il existe des dictionnaires de la langue khmère (le *Dictionnaire français-cambodgien* d'Étienne-François Aymonier date de 1874) et cette dernière est également prise en compte par la linguistique comparée, notamment grâce aux travaux du père W. Schmidt (voir par exemple Schmidt, 1907 et 1908). Mais il en manque une vue d'ensemble et c'est à cet inconvénient que vient remédier la *Grammaire* de Georges Maspéro, « administrateur de 1<sup>ère</sup> classe des services civils de l'Indo-Chine et correspondant délégué de l'École française d'Extrême-Orient », frère du sinologue Henri Maspéro<sup>24</sup>. L'ouvrage est publié en 1915 et son auteur le présente dans les termes suivants : « Cette Grammaire – la première de la langue Khmère – est le fruit de vingt années de labeur et, au moment de m'en séparer, non sans mélancolie, je me demande si elle n'eût pas gagné à rester encore quelques années sur le chantier » (1915, p. VII). Il s'agit donc d'un travail de très longue haleine, comme on le constate à la lecture du livre. Commençons par nous pencher sur le cadre linguistique général dans lequel il s'inscrit.

Tout d'abord, il convient de noter que la *Grammaire* de Maspéro est un ouvrage de spécialiste, contrairement aux grammaires de l'annamite et du thaï que nous avons précédemment étudiées. Maspéro n'a pas pour but d'écrire une méthode de langue pour faciliter l'apprentissage du khmer, mais d'en donner une description scientifique aussi exhaustive que possible, ce qui se reflète dans le volume important de l'ouvrage, qui compte presque 500 pages.

On note ensuite que le khmer que choisit de décrire Maspéro est le khmer contemporain, et que, si l'on excepte les parties du livre qui relèvent de la grammaire comparée, sa démarche est essentiellement synchronique<sup>25</sup>, alors que nous sommes à une époque où la philologie était encore très imprégnée de diachronie d'une part, et où, d'autre part, les textes khmers anciens ne manquaient pas. Abordant le mode de formation des mots en khmer, Maspéro relève par exemple à propos des mots dérivés par suffixe : « Ce mode de formation de dérivés étant entièrement perdu aujourd'hui, et même insoupçonné des Cambodgiens, nous n'entrerons pas plus avant dans la question » (Ibid., p. 194). Dans la perspective de la statistique des langues, qui sera développée par Lucien Tesnière quelques années plus tard au moment de dénombrer les locuteurs de chacune des langues d'Eu-

<sup>22</sup> Voir sur ce sujet l'Historique de l'École française d'Extrême-Orient sur le site <<https://www.efeo.fr/base.php?code=7>>.

<sup>23</sup> À titre de comparaison, Thi Kieu Ly Pham (2018) relève par exemple, en ce qui concerne le vietnamien, et pour la période allant de 1651 à 1919, 4 grammaires en latin dont une manuscrite, 83 grammaires en français et 57 grammaires en vietnamien romanisé.

<sup>24</sup> Ce dernier est notamment l'auteur d'*Études sur la phonétique historique de la langue annamite*, parues en 1912 dans le *Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient*.

<sup>25</sup> Il souligne toutefois que la langue khmère a peu évolué dans l'ensemble au cours des siècles.

rope au lendemain de la Première Guerre mondiale (Tesnière, 1928), Maspero fournit des données sur l'aire de diffusion du khmer, à la fois au Cambodge mais aussi en dehors de celui-ci, que ce soit en Cochinchine, au Siam ou au Laos. Soulignons qu'il n'oublie pas de prendre en compte les locuteurs bilingues dont le khmer constitue l'une des deux langues, comme c'est le cas pour les Cambodgiens-Chinois des provinces de Soctrang ou Travinh en Cochinchine. Il apporte les chiffres les plus précis sur le sujet pour l'époque, tout en étant conscient des limites que comporte une telle entreprise en raison du peu de fiabilité de certaines informations.

La classification dans laquelle Maspero intègre le khmer n'est plus, comme c'était le cas pour le thaï avec James Low, d'ordre exclusivement typologique, mais aussi historique, puisqu'elle mêle les deux approches. Maspero résume les caractéristiques de la langue khmère de la façon suivante :

Elle est, comme au premier jour, recto-tone, à racines monosyllabiques ; tendant à ramener les polysyllabes, qu'ils soient indigènes ou étrangers, au monosyllabisme par contraction vocalique et groupements consonantiques ; agglutinante et manifestant cette tendance à la contraction monosyllabique jusque dans la composition des dérivés par affixation. (Maspero, 1915, p. 26-27)

Le critère monosyllabique apparaît donc en partie définitoire, comme pour James Low avec le thaï, mais il est réinterprété non seulement à partir de la langue comme *energeia* (le polysyllabisme tend vers le monosyllabisme), mais aussi intégré, plus largement, dans la célèbre classification en langues flexionnelles/agglutinantes/isolantes. Maspero mentionne aussi, bien entendu, l'invariabilité du vocable et l'élasticité de ce dernier en fonction de sa position dans la phrase.

Du point de vue de la classification historique (ou génétique), le regroupement des langues môn-khmer avec l'annamite est contesté par Maspero. Le problème qui se pose est le suivant : à quel groupe de langues peut-on rattacher l'annamite, et, plus précisément, peut-on le rattacher au groupe môn-khmer dans la mesure où sa structure en diffère considérablement sur plusieurs points ? D'après Maspero, l'annamite ne saurait appartenir à la même famille que le groupe môn-khmer pour une raison essentielle : il possède un système de tons, contrairement au khmer. On peut souligner la singularité de ce point de vue, qui fonde la classification historique sur un facteur typologique. À la même époque, Meillet rappelait pourtant bien qu'une même typologie n'implique pas une origine commune, ni inversement : l'anglais (pour reprendre l'exemple de Meillet) n'a plus rien du caractère flexionnel de l'indo-européen, contrairement aux langues balto-slaves par exemple, mais il a beau être analytique et avoir perdu de nombreux éléments de flexion, il n'en reste pas moins indo-européen. Or le système tonal est justement constitutif de la typologie structurelle des langues et la classification historique ne peut s'y appuyer : il semble être, dans le cas des langues de l'Asie du Sud-Est, un phénomène d'aire linguistique (voir par exemple Migliazza, 1996 ; Enfield, 2005 ; Vittrant, 2010). Faire dépendre de la mesure tonale l'appartenance d'une langue à une famille linguistique est donc infondé. C'est un groupe austroasiatique dans lequel figurent à la fois les langues môn-khmer et l'annamite que retient dès 1924 J. Przyluski dans l'ouvrage *Les langues du monde*, coordonné par Antoine Meillet et Marcel Cohen, où il écrit :

L'annamite et les parlers muong ont un système de tons tandis que les langues mon-khmer sont toutes, autant qu'on sache, monotones. Cette différence est un des principaux arguments de ceux qui nient la parenté de l'annamite et du mon-khmer. Mais aussi longtemps qu'on ignorera les circonstances où une langue donnée perd ou conserve un système de tons, il sera prudent de ne pas faire état de la disparition ou du maintien d'un tel système, lorsqu'on voudra déterminer la généalogie des langues. (Przyluski, 1924, p. 396)

Toujours du point de vue de la grammaire comparée, on relève le souci de Maspero de faire apparaître les convergences entre les langues du groupe môn-khmer par la comparaison des deux langues écrites de ce groupe, le môn et le khmer, auxquels il ajoute le stieng et le bahnar. Maspero émet quelques hypothèses ponctuelles concernant l'évolution de la langue khmère à l'intérieur de son groupe, par exemple lorsqu'il mentionne le système de numération par cinq en khmer, qu'il perçoit comme un trait d'évolution dans la mesure où les autres langues du groupe utilisent une numération décimale.

Une autre tâche qui occupe Maspero est la question de l'écriture du khmer. Cette écriture n'est pas stabilisée à

l'époque et les scribes parsèment de lettres étymologiques les mots pour les rapprocher du sanscrit ou du pali, ce qui multiplie les formes différentes pour un même vocable. Un autre khmèrisant, Georges Coédès, reproche d'ailleurs au père Joseph Guesdon, dont le premier volume du *Dictionnaire Cambodgien-français* paraît une année avant la *Grammaire* de Maspero, en 1914, d'avoir enregistré des variantes et doublets dans son dictionnaire (Coédès, 1915). Maspero cherche pour sa part à simplifier en partie la graphie du khmer, en enlevant toutes les lettres inutiles qui ne se justifient pas du point de vue phonétique. Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que, à la même période, les débats sur l'orthographe française font aussi rage : Ferdinand Brunot a publié en 1905 sa *Lettre ouverte au Ministre de l'Instruction publique* pour l'inciter à réformer l'orthographe aberrante du français dans un sens phonétique. On peut en outre se demander si la rationalisation de l'orthographe khmère ne rejoint pas, plus profondément, l'entreprise de colonisation : les Français, de la même façon qu'ils ont « redécouvert » les célèbres ruines d'Angkor et ont mis en valeur le passé khmer pour se l'approprier (Deyasi, 2015), font de même avec la langue khmère, qu'ils voudraient rénover dans une perspective moderne et rationnelle.

La perspective adoptée par Georges Maspero quant au classement des mots khmers est double : morphologique d'une part, syntaxique de l'autre.

- 1 Le critère morphologique est utilisé pour classer les mots selon leur mode de formation. Ils peuvent être « mots-racines », « mots dérivés » (avec cette particularité du khmer qu'il utilise essentiellement des dérivés par préfixe et infixé, non par suffixe) et « mots composés ». On peut donc parler ici d'un classement en quelque sorte morpo-lexical.
- 2 Le vocable khmer est incompatible avec le concept de parties du discours dans la majorité des cas, puisque le critère formel qui permettrait de distinguer des natures de mots ne peut s'appliquer en khmer. Georges Maspero pose l'absence de biunivocité entre le mot de type indo-européen et le mot khmer en accordant à ce dernier une polysémie grammaticale de principe. Ce n'est donc que par commodité que l'auteur décrit les mots du khmer selon les parties du discours qui leur correspondent en français. Ce qui compte en khmer est l'ordre des mots et les fonctions qu'ils sont susceptibles d'assumer selon leur position. Le complément déterminatif, par exemple, se placera toujours après le nom qu'il détermine ; les adjectifs interrogatifs se trouveront après le substantif, les adjectifs indéfinis avant ; etc. La perspective de classement est d'ordre syntaxico-fonctionnel : est l'équivalent d'une partie du discours ce qui fonctionne comme tel par traduction, là encore, de la phrase khmère en français.

Louis Finot, dans le compte rendu qu'il rédige de la *Grammaire* de Maspero, relève une tendance de ce dernier à lire le khmer à partir du français. Tout en appréciant pleinement la partie consacrée à la syntaxe du khmer, Finot note toutefois (1916, p. 13) :

Certaines pages donnent moins l'impression d'une syntaxe du khmèr que d'une méthode pratique pour traduire le khmèr en français. Par exemple § 404 : « Certains verbes, bien que possédant valeur intrinsèque active, peuvent, par le contexte, employer valeur réfléchie. Ex. *tà cās sdày nās*, « le vieillard s'en affligea grandement ». – Il est clair que la valeur réfléchie n'existe que dans le verbe français « s'affliger » et que si on traduit *sdày* par « regretter », elle disparaît. De même § 409 : « Lorsque deux verbes synonymes se suivent, le français n'en traduit qu'un seul. » § 412 : « Si les deux verbes ne peuvent former composé... le second est complément du premier et se traduira par l'infinitif ou par le participe présent. » etc. etc. C'est là un mode d'exposition un peu empirique, bien qu'il ne soit pas sans avantage pour les traducteurs.

En réalité, Maspero cherche à faire comprendre les équivalences entre le français et le khmer au niveau conceptuel, ce qui donne l'impression d'une grammaire par moments quelque peu « traductive » ; mais comment faire autrement ?

L'aspect sociolinguistique, quoiqu'il ne se voie consacrer aucune partie sous ce titre précis, est pleinement présent, notamment, comme dans le cas des grammaires de l'annamite et du thaï, à travers l'étude des appellatifs pronominaux et de leur variation selon des critères sociolinguistiques, qui constitue un passage obligé de la description des trois langues qui nous occupent – et une sorte de *topos* en ce qui concerne les langues extrême-orientales. Maspero prend en compte les facteurs de variation qui dépendent de l'âge, du rapport hiérarchique, de la profession, etc., et pose de nombreuses distinctions : entre les appellatifs pronominaux qu'un

laïque utilise pour parler à un bonze/à un ministre/au roi ; entre ceux que les parents utilisent pour leurs enfants, en général ou selon qu'il s'agit d'un garçon ou d'une fille, ou encore d'un tout petit enfant ; il énumère ceux qu'il faut employer pour parler aux jeunes gens selon que ce sont des garçons ou des filles, pour parler aux jeunes filles métisses de Chinois et Cambodgiennes ; etc. Il ne s'en tient pas, en outre, au simple jeu pronominal, mais il montre combien d'autres mots se trouvent affectés par la dimension sociale : ainsi les adverbess « oui » et « non » prennent-ils des formes différentes selon la personne à laquelle on s'adresse. L'aspect sociolinguistique revêt également une dimension pragmatique lorsqu'il concerne les recommandations quant aux comportements à adopter, par exemple avec les femmes : « il [= l'Européen] devra se rappeler que l'on doit adresser le plus rarement possible la parole à une femme ; c'est une marque de bonne éducation » (Maspero, 1915, p. 273).

La *Grammaire* de Maspero embrasse, par son volume, l'ensemble de la langue khmère, depuis la phonétique et l'écriture en passant par la morphologie et jusqu'à la syntaxe. Elle est par ailleurs émaillée de remarques sociolinguistiques et s'inscrit dans une perspective comparative, ce qui en fait très nettement une grammaire avant tout scientifique.

Nous voilà arrivé au terme de ce parcours, qui consistait à étudier et comparer les premières grammaires de trois langues d'Asie du Sud-Est.

## Conclusion

Il existe tout d'abord entre celles-ci un certain nombre de convergences liées à la nature des langues décrites. Chaque auteur est capable de mettre au jour les propriétés les plus saillantes de ces dernières, de leur caractère isolant à leur forte complexité sociolinguistique, en passant, pour le vietnamien et le thaï, par leur système tonal. Chez Alexandre de Rhodes et James Low surtout, la grammaire latine sert de paradigme de référence, mais seulement dans la mesure où elle permet de classer les formes de l'annamite et du thaï à partir d'un principe d'équivalence fondé sur la traduction. En d'autres termes, si les auteurs parlent de cas, de noms, etc., ce n'est que par commodité pédagogique car ils savent pertinemment que ces catégories n'existent pas dans les langues qu'ils décrivent et le soulignent fréquemment. On observe aussi, avant la distinction saussurienne de la langue et de la parole, une sorte d'intuition qui permet à Alexandre de Rhodes et à James Low de distinguer des parties du discours qui sont déterminées par leur sémantisme de langue et des parties du discours qui ne se réalisent qu'au niveau de la parole. Quant à Georges Maspero, il adopte, à côté d'un critère de classement syntaxico-fonctionnel des mots, un critère morpho-lexical qui correspond bien, cette fois, à une réalité de la langue khmère, contrairement au concept de partie du discours.

Les trois grammaires, on peut le noter, semblent par ailleurs entretenir un rapport similaire à ce que l'on pourrait appeler la grammaire universelle ou peut-être, plus justement, la sémantique universelle : les moyens qu'utilisent les langues sont différents, mais toutes peuvent exprimer la même chose. Il n'y a donc pas, inversement, l'idée d'une dépendance de la pensée par rapport à la langue qui viendrait la modeler et la limiter.

Les différences entre les ouvrages se situent quant à elles, pour commencer, dans leur visée. Alors que la *Brevis Declaratio* d'Alexandre de Rhodes et la *Grammaire du thaï* de James Low ont une fonction didactique, la *Grammaire de la langue khmère* de Maspero s'adresse à un public de philologues. Les fins pratiques d'Alexandre de Rhodes, et en partie de James Low lorsqu'il se réfère à l'intérêt économique lié à la maîtrise du thaï, s'opposent à celles de Maspero qui sont beaucoup plus désintéressées de ce point de vue, ce qui explique d'ailleurs les vingt années qu'il n'a pas hésité à consacrer à sa grammaire khmère.

Du point de vue de la linguistique générale, on remarque que James Low, mais surtout Georges Maspero, adoptent une perspective comparative par laquelle ils situent la langue étudiée par rapport aux autres langues de la région ou de leur groupe, que la comparaison relève de la typologie synchronique (James Low) ou qu'elle ait aussi un aspect historique (Georges Maspero), ce qui les inscrit pleinement dans le contexte de la classification des langues telle qu'elle émerge à partir du début du dix-neuvième siècle. Cette perspective est absente de la *Brevis declaratio* d'Alexandre de Rhodes, écrite bien avant.

Il est intéressant de remarquer combien il est difficile, pour chacune des grammaires étudiées, de proposer un classement des mots pour des langues où le concept de partie du discours n'est pas opérant. Toutes font ainsi référence aux parties du discours du latin ou des langues européennes, même si, comme nous l'avons montré, il s'agit essentiellement d'une commodité de présentation. Comment classer en dehors des parties du discours ? Comment échapper à la méthode traductive lorsqu'il s'agit d'analyser des catégories comme celles du temps ou de la personne ? Comment décrire, finalement, sinon en passant par des équivalences conceptuelles ? Ces grammaires posent, au-delà des langues particulières qu'elles étudient, des questions qui rejoignent celles de la linguistique générale.

## Acknowledgement

This work was supported by the European Regional Development Fund Project “Sinophone Borderlands – Interaction at the Edges”, CZ.02.1.01/0.0/0.0/16\_019/000791.

## Références

- 1 Aymonier, É-F. (1874). Dictionnaire français-cambodgien ; précédé d'une notice sur le Cambodge et d'un aperçu de l'écriture et de la langue cambodgiennes. Paris : Challamel ; Saigon : Imprimerie nationale.
- 2 Charley, N. [date de rédaction de la notice non précisée]. James Low in Thailand and Burma. <<https://royalasiaticsociety.org/james-low-in-thailand-and-burma/>> [Dernière consultation le 26/11/2020]
- 3 Cœdès, G. (1915). Compte rendu du Dictionnaire Cambodgien-français de Joseph Guesdon. Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient, 15, 5-8. <https://doi.org/10.3406/befeo.1915.5234>
- 4 Debergh, M. (1982). Les débuts des contacts linguistiques entre l'Occident et le Japon (premiers dictionnaires des missionnaires chrétiens au Japon au XVIe et au XVIIe siècles). Langages, 68, 27-44. <https://doi.org/10.3406/lgce.1982.1131>
- 5 De Rhodes, A. (1651). Dictionarium Annamiticum, Lusitanum et Latinum, suivi de Linguæ Annamiticæ seu Tunchinensis Brevis Declaratio. <[http://purl.pt/961/4/l-2360-a\\_PDF/l-2360-a\\_PDF\\_24-C-R0150/l-2360-a\\_0000\\_capa-capa\\_t24-C-R0150.pdf](http://purl.pt/961/4/l-2360-a_PDF/l-2360-a_PDF_24-C-R0150/l-2360-a_0000_capa-capa_t24-C-R0150.pdf)> [Dernière consultation le 26/11/2020]
- 6 Des Michels, A. (1869). Les six intonations chez les Annamites. Paris : Maisonneuve et Cie.
- 7 Deyasi, M. R. (2015). Indochina, "Greater France" and the 1931 Colonial Exhibition in Paris: Angkor Wat in Blue, White and Red. History Workshop Journal, 80(1), 123-141. <https://doi.org/10.1093/hwj/dbv035>
- 8 École française d'Extrême-Orient [date de rédaction non précisée]. Historique. <<https://www.efeo.fr/base.php?code=7>> [Dernière consultation le 15/3/2021]
- 9 Enfield, N. J. (2005). Areal linguistics and Mainland Southeast Asia. Annual Review of Anthropology, 34, 181-206. <https://doi.org/10.1146/annurev.anthro.34.081804.120406>
- 10 Finot, L. (1916). Compte rendu de Grammaire de la langue khmère (cambodgien) de Georges Maspero. Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient, 16, 1-19. <https://doi.org/10.3406/befeo.1916.5275>
- 11 Godfrey, J. J. (1967). Sir William Jones and Père Cœurdoux: a philological footnote. Journal of the American Oriental Society, 87(1), 57-59. <https://doi.org/10.2307/596596>
- 12 Guillemin, A. (2014). Alexandre de Rhodes a-t-il inventé le quốc ngữ ?. Moussons, 23, 141-157. <https://doi.org/10.4000/moussons.2921>
- 13 Hagège, C. (2001). La structure des langues. Paris : Presses universitaires de France. <https://doi.org/10.3917/puf.hageg.2001.01>
- 14 Lê Thị, Xuyến et al. (2004a). Bref aperçu sur l'histoire de l'étude des parties du discours en vietnamien (1ère période). Histoire Épistémologie Langage, 26(1), 137-158. <https://doi.org/10.3406/hel.2004.2190>
- 15 Lê Thị, Xuyến et al. (2004b). Bref aperçu sur l'histoire de l'étude des parties du discours en vietnamien (2e période). Histoire Épistémologie Langage, 26(2), 145-162. <https://doi.org/10.3406/hel.2004.2100>
- 16 Low, J. (1828). A Grammar of the Thai, or Siamese Language. Calcutta : Baptist Mission Press. <<https://www.google.com/search?tbm=bks&q=A+Grammar+of+the+T%2Chai%2C+or+Siamese+Language>> [Dernière consultation le 15/3/2021]
- 17 Maspero, G. (1915). Grammaire de la langue khmère (cambodgien). Paris : Imprimerie nationale. <<https://archive.org/details/grammairedelala00maspgoog>> [Dernière consultation le 15/3/2021]
- 18 Migliazza, B. (1996). Mainland Southeast Asia: a unique linguistic area. Notes on linguistics, 75, 17-25.
- 19 Peyraube, A. (1999). Sur les sources du Ma shi wen tong. Histoire Épistémologie Langage, 21(2), 65-78. <https://doi.org/10.3406/hel.1999.2746>
- 20 Pham, T. K. L. (2018). REI (21) - Les premières grammaires du vietnamien. CTLF - Articles, Colloque « Refonte et extension internationale du CTLF : Corpus de textes linguistiques fondamentaux ». Paris : Université Paris Diderot. <<http://ctlf.ens-lyon.fr/documents/articles/colloque/REI-21.Vietnamien.pdf>> [Dernière consultation le 27/11/2020]
- 21 Pottier, B. (1984). Les premiers grammairiens des langues amérindiennes, au XVIe siècle.

Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 128(1), 222-239. <https://doi.org/10.3406/crai.1984.2125>

22 Przulski, J. (1924). Les langues austroasiatiques, in *Les langues du monde* (éds. A. Meillet et M. Cohen). Paris : Champion, 385-403.

23 Schmidt, P. W. (1907). Les peuples Mon-Khmêr : trait-d'union entre les peuples de l'Asie centrale et de l'Australonésie (traduit par Mme J. Marouzeau). *Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient*, 7, 213-250. <https://doi.org/10.3406/befeo.1907.2183>

24 Schmidt, P. W. (1908). Les peuples Mon-Khmêr : trait-d'union entre les peuples de l'Asie centrale et de l'Australonésie (suite) (traduit par Mme J. Marouzeau). *Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient*, 8, 1-35. <https://doi.org/10.3406/befeo.1908.4179>

25 Tesnière, L. (1928). Appendice sur la statistique des langues de l'Europe (fait suite à *Les langues dans l'Europe nouvelle* d'A. Meillet [2ème édition]). Paris : Payot.

26 Vittrant, A. (2010). Aire linguistique Asie du Sud-Est continentale : le birman en fait-il partie ?. *Moussons*, 16, 7-38. <https://doi.org/10.4000/moussons.94>

## Santrauka

### Samuel Bidaud. Pirmosios trijų Pietryčių Azijos šalių (Vietnamo, Tailando ir Kambodžos) kalbų gramatikos

Šio straipsnio tikslas – ištirti ir palyginti pirmąsias trijų Pietryčių Azijos šalių, Vietnamo, Tailando ir Kambodžos, kalbų gramatikas, išleistas skirtingais istoriniais laikotarpiais: 1651, 1828 ir 1915 m. Šių gramatikų autoriams teko analizuoti keletą Europos kalbose visiškai neaptinkamų, „egzotiškų“ kalbinių reiškinių, kuriuose nėra asmenavimo, būdingas žodžių viensikiemeniškumas, intonacijos ar sudėtinga įvardžių sistema. Kiekvienoje gramatikoje vyrauja savitas požiūris į minėtus reiškinius, ir siūloma tam tikra žodžių klasifikacija, kurią būtina nagrinėti kartu su lotynų kalbos gramatika ir kalbos dalies sąvoka. Be to, šie trys nagrinėjami tekstai yra skirtingos paskirties: pirmosios dvi gramatikos yra didaktinės, o trečioji – mokslinė. Taip pat šios gramatikos yra skirtingai suvokiamos tiek iš bendrosios kalbotyros perspektyvos, tiek ir tipologiniu bei istoriniu požiūriu.

## Summary

### Samuel Bidaud. First Grammars of Three Southeast Asian Languages (Vietnamese, Thai and Cambodian)

This article aims at studying and comparing the first grammars of three languages of Southeast Asia: Vietnamese, Thai and Cambodian, which were published in different dates, respectively 1651, 1828 and 1915. The authors of these grammars have to face the analysis of several linguistic phenomena which are radically “exotic” in comparison with the languages of Europe, such as the absence of inflection, the monosyllabism, the presence of tones or the complex system of “pronouns”. Each of the grammar has its own approach to these points and proposes a singular classification of the words, which it is necessary to study in connection with the Latin grammar and with the concept of “part of speech”. Furthermore, the three texts examined here do not share identical goals, since the first and second grammars are mainly didactic, whereas the third is clearly a scientific one. Eventually, the grammars differ from the point of view of general linguistics and with regard to the typological and historical comparison.

## Sur l'auteur

### SAMUEL BIDAUD

Professeur assistant, Docteur en Sciences du langage, Département de langues et littératures romanes, Université Palacký d'Olomouc, République tchèque

**Centres d'intérêt:** Langues et littératures romanes, langue tchèque, linguistique générale

**Adresse:** Univerzita Palackého v Olomouci, Filozofická fakulta, Křížkovského, 512/10, 779 00 Olomouc, République tchèque

**Adresse électronique:** samuel.bidaud@upol.cz

